

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

4. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Vu :

- le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
- la délibération en date du 20/12/2010 prescrivant l'élaboration du PLU Intercommunal, et définissant les modalités de la concertation et les objectifs
- la délibération en date du 17/12/2012 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme Intercommunal et clôturant la concertation,
- l'arrêté en date du 12/04/2013 soumettant le projet de plan local d'urbanisme Intercommunal à l'enquête publique,
- les conclusions figurant dans le rapport de la commission d'enquête reçu en date du 12 juillet 2013

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1) d'approuver le plan local d'urbanisme Intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Ce plan local d'urbanisme Intercommunal comprend :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable,
- les orientations d'aménagement

- un règlement écrit et graphique,
- le Programme Local de l'habitat,
- des annexes.

2) Dit que le plan local d'urbanisme Intercommunal approuvé sera tenu à la disposition du public aux heures d'ouverture :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
- à la mairie de Cleebourg / Bremmelbach,
- à la mairie de Climbach,
- à la mairie de Drachenbronn / Birlenbach,
- à la mairie de Hunspach,
- à la mairie d'Ingolsheim,
- à la mairie d'Oberhoffen-Les-Wissembourg,
- à la mairie de Riedseltz,
- à la mairie de Rott,
- à la mairie de Schleithal,
- à la mairie de Seebach / Niederseebach,
- à la mairie de Steinseltz,
- à la mairie de Wissembourg,
- à la mairie d'Altenstadt,
- à la sous-préfecture de Wissembourg

3) Dit que la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage, pendant un mois :

- au siège de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg
- à la mairie de Cleebourg / Bremmelbach,
- à la mairie de Climbach,
- à la mairie de Drachenbronn / Birlenbach,
- à la mairie de Hunspach,
- à la mairie d'Ingolsheim,
- à la mairie d'Oberhoffen-Les-Wissembourg,
- à la mairie de Riedseltz,
- à la mairie de Rott,
- à la mairie de Schleithal,
- à la mairie de Seebach / Niederseebach,
- à la mairie de Steinseltz,
- à la mairie de Wissembourg,
- à la mairie d'Altenstadt,

Mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

4) Dit que la présente délibération sera notifiée, avec un exemplaire du plan local d'urbanisme approuvé :

- à Monsieur le préfet de la région d'Alsace, préfet du Bas-Rhin,
- à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Wissembourg,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Cleebourg/Bremmelbach,
- à Monsieur le Maire de la mairie d'Ingolsheim,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Riedseltz,
- à Madame le Maire de la mairie de Rott,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Wissembourg/Altenstadt,
- à Monsieur le Maire de la mairie d'Oberhoffen-Les-Wissembourg,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Drachenbronn/Birlenbach,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Hunspach,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Seebach/Niederseebach,

- à Monsieur le Maire de la mairie de Schleithal,
- à Madame le Maire de la mairie de Climbach,
- à Monsieur le Maire de la mairie de Steinseltz.

Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité précisées au paragraphe 3 ci-dessus, la date de prise en compte étant le premier soir de l'affichage.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :

V. RINGEISEN



SOUS-PREFECTURE

10 OCT. 2013

HAGUENAU

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-O-O-

3. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE – INFORMATION

Le Président informe des arrêtés ayant été pris en vertu des articles L 2122-22 4°, L 5211-2 et L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales dans le cadre des marchés sur procédure adaptée (art 28 du CMP),

RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE

- RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE (7 PC de bureau + 2 imprimantes) – attribution à la société SYLAXE -11 route du Petit Rhin à 67000 STRASBOURG, pour un montant de 8 127 € HT.

INTERFACE DE CONSULTATION EN LIGNE DU PLUI

- INTERFACE DE CONSULTATION EN LIGNE DU PLUI – attribution au bureau d'études OTE INGENIERIE, 1 rue de la Lisière, 67403 ILLKIRCH, pour un montant de 21 990 € HT.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :
V. RINGEISEN

A circular official seal of the 'Communauté des Communes du Pays de Wissembourg' is positioned to the left of a large, stylized handwritten signature of V. RINGEISEN. The seal features a central emblem and the text 'Communauté des Communes du Pays de Wissembourg' around the perimeter, with '★ 67' at the bottom.

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

5. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du Travail et notamment l'article R.4121-1 qui précise que « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3 » ;

Considérant que la mise en place du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

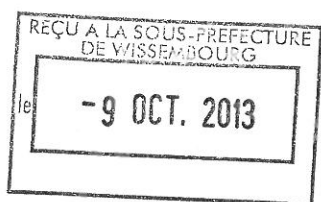
Considérant que le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président de la Communauté de Communes du pays de Wissembourg à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place des Documents Uniques avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin;

Considérant que le Document Unique d'évaluation des risques professionnels transmis par le prestataire est en adéquation avec la situation de la collectivité ;

Considérant que le plan des actions correctives permettra d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité ;

LE CONSEIL
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- De valider le document unique d'évaluation des risques professionnels.
- De s'engager à mettre en place le programme d'actions correctives se basant sur l'évaluation des risques professionnels.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents, à intervenir



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

6. CONVENTION DE GESTION MAISON UNGERER

La communauté de communes du pays de Wissembourg est devenue propriétaire de la MAISON UNGERER, sise 3 route de Hoffen à HUNSPACH (67250), au terme d'un acte notarié en date du 2 octobre 2008. Elle a ensuite réalisé d'importants travaux de rénovation pour un montant d'environ 750 000 € HT.

L'association ACCUEIL AU PAYS DES VILLAGES TRADITIONNELS DE L'OUTRE FORET, représentée par son Président Monsieur Jean-Laurent Vonau gère et exploite la MAISON UNGERER et en est donc en quelque sorte le locataire.

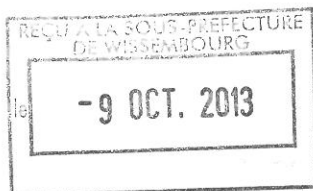
Afin de régulariser la situation relative à la mise à disposition, notamment pour préciser les conditions et modalités de la mise à disposition ainsi que les charges et obligations du propriétaire et du locataire, il est souhaité la mise en place d'une convention de gestion.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de gestion



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :

V. RINGEISEN

The signature of Victor Ringeisen is written in black ink over the official seal of the Communauté des Communes du Pays de Wissembourg. The seal is circular and features a coat of arms in the center, surrounded by the text "Communauté des Communes du Pays de Wissembourg" and the number "67".

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-O-O-

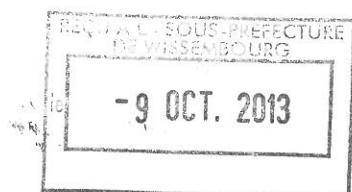
7. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES VACANCES (ANCV) - ANNEE 2014

Dans le cadre du programme SENIORS EN VACANCES
VU la délibération du 26/11/2012 autorisant le Président à signer avec l'ANCV la convention concernant le programme « SENIORS EN VACANCES » 2013
VU le succès de ce dispositif auprès des seniors de notre territoire

LE CONSEIL
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

D'autoriser le Président :

- A reconduire l'opération SENIORS EN VACANCES et à signer la convention avec l'ANCV pour l'année 2014,
- A procéder au paiement des prestataires intervenants dans l'organisation du séjour (hébergement, transport et tous frais afférents),
- A refacturer le coût total du séjour aux participants, en fonction des dépenses réelles. Ce coût du séjour comprend les frais d'hébergement (déduction faite de l'aide de l'ANCV aux ayants-droit), les frais de transport et les frais annexes (assurance annulation, divers)



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :
V. RINGEISEN



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

8. RENOUVELLEMENT DE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF DU BAS RHIN

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF du Bas Rhin arrive à l'échéance le 31/12/2013.

Il y a donc lieu de le renouveler pour la période 2014- 2017.

Sont concernés par ce contrat :

- L'Accueil périscolaire de Wissembourg,
- L'Accueil périscolaire de Seebach,
- L'Accueil périscolaire de Drachenbronn,
- Les Accueils des Loisirs sans Hébergement,
- La Maison de l'Enfance (crèche- halte garderie) de Wissembourg,
- Le Relais d'Assistantes Maternelles,
- La Ludothèque.

La signature d'un nouveau contrat permettra de maintenir et renforcer des structures pour l'enfance et la jeunesse sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de conclure avec la CAF du Bas- Rhin le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2014- 2017,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :
V. RINGEISEN



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

9. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL JEUNESSE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU BAS RHIN

VU le diagnostic intercommunal en matière d'animation jeunesse sur le territoire, réalisé en décembre 2009,

VU le premier Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) signé avec le Conseil Général du Bas Rhin pour la période 2010- 2013 qui arrive à échéance le 31/12/2013,

VU les axes politiques retenus par le Conseil Communautaire du 13 septembre 2010 pour ce Contrat Territorial Jeunesse, à savoir :

1. La prévention des risques
2. Favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes comme facteur du développement personnel
3. Aider les jeunes dans leur apprentissage en vue de leur insertion dans la vie active
4. Ouvrir l'animation socio- éducative à toute la Communauté de Communes et aider les jeunes à devenir acteurs de leurs projets
5. Affirmer la dimension transfrontalière du Pays de Wissembourg

VU les actions menées au courant de ces trois années dans le cadre de chaque axe du contrat (tableau ci- joint)

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de renouveler le Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) pour la période 2014-2016,
- de garder les mêmes axes politiques, à savoir :
 1. La prévention des risques
 2. Favoriser l'accès à la culture pour tous les jeunes comme facteur du développement personnel
 3. Aider les jeunes dans leur apprentissage en vue de leur insertion dans la vie active
 4. Ouvrir l'animation socio-éducative à toute la Communauté de Communes et aider les jeunes à devenir acteurs de leurs projets
 5. Affirmer la dimension transfrontalière du Pays de Wissembourg
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :
V. RINGEISEN



Axe	Type d'action	Descriptif	Porteur	Partenaires associés
1	Prévention à la santé	Mener des actions de préventions à la santé dans les établissements scolaires avec les partenaires du territoire (CSAAPPA, Gendarmerie, ...) TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE	FDMJC	Collège Otfried, Lycée Stanislas, médecins et assistantes sociales scolaire, CAASPA, gendarmerie.
2	Collectif Musique actuelle	accompagnement du collectif de musiques actuelles dans la dynamisation du territoire (concert et gestion de la salle de répétition) TOUT AU LONG DE L'ANNEE	FDMJC	Communautés des Communes, ville de Wissembourg, CRMA, EMA, école de musique municipale, Mairie.
	Théâtre	Poursuite de l'atelier pour les plus jeunes (7/11 ans) en plus de celui au collège et au lycée. TOUT AU LONG DE L'ANNEE SCOLAIRE	FDMJC	Communautés des Communes, ville de Wissembourg, Relais Culturel.
	Hiphop	Poursuite de l'accompagnement du groupe de jeunes bénévoles dans notre association de hiphop locale via une Junior Association. Création de spectacle avec la compagnie Mémoires Vives sur le thème de la guerre 14/18 afin de célébrer le centenaire de l'évènement. TOUT AU LONG DE L'ANNEE	FDMJC	Communautés des Communes, ville de Wissembourg.
3	Commission emploi	Elaboration d'un partenariat avec la Mission Locale de Wissembourg. Il existe déjà mais nous souhaiterions l'étendre via les actions menées avec le Relais Citoyen local basé à Seltz. TOUT AU LONG DE L'ANNEE	FDMJC	Communautés des Communes et Mission Locale
4	Activité de proximité et soutien au projet	Poursuite de nos interventions dans les différentes communes du territoire par le soutien aux projets : Création de Junior Association et de comité jeunes dans certains village, organisation de séjours, ... Proposition de programme d'activité durant les vacances scolaires afin de faire se rencontrer les jeunes entre communes. PERIODES SCOLAIRES ET VACANCES SCOLAIRES	FDMJC	Elus référents à la jeunesse, les différentes municipalités, les associations locales en fonction des activités menées
	Intervention en milieu scolaire	Poursuite de nos ateliers jeux de société au collège. Les deux établissements offrant un lien privilégié avec notre public, cela reste un excellent moyen de communication et de sensibilisation à nos actions auprès des jeunes. PERIODE SCOLAIRE	FDMJC	Collège Otfried, Lycée Stanislas
	Passerelle enfance/jeunesse	Poursuite de projet commun avec l'animatrice en charge de l'enfance : via des séjours organisés en communs, des événements de fin d'année mêlant les enfants et les adolescents, ... Le but étant de rencontrer les enfants et de créer un lien avec eux pour que la participation aux projets et activités de l'Animation Jeunesse se fasse naturellement. CF projet phare : le Jardin de la Culture. TOUT AU LONG DE L'ANNEE	FDMJC	Enfance et périscolaire du territoire
5	F'estival d'Animation	Partenariat avec des animateurs allemands sur le village d'animation estival. Propositions d'échanges d'activités sur le lieux. Embauche d'animateurs bilingue afin de pouvoir accueillir au mieux ce public.	FDMJC, Communauté de Communes, ville de Wissembourg	Animateurs Schweigen/ Bad Bergzabern

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

10. SUBVENTION AUX PARTICULIERS

**RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique.
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,
Vue le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

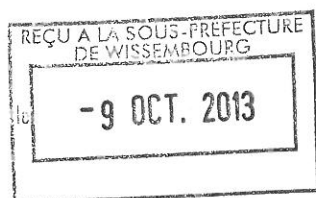
DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,
- les crédits sont disponibles au BP 2013, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :

V. RINGEISEN



Montant avant 1900 :
Montant après 1900 :
Montant total subventions =

12 411,14 €
7 272,31 €
19 683,45 €

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
CONSTRUCTION D'AVANT 1900						
13/015/R	HEMMERLE Louis	91 rue des forgerons	SEEBACH	32 573,42 €	toiture	890,32 €
13/022/R	MICHON Jacques	1 ruelle des paysans	WISSEMBOURG	37 606,33 €	toiture	471,20 €
11/027/R	GRIMM Joseph	39 rue principale	RIEDELSTZ	13 281,91 €	peinture	982,10 €
13/016/R	FROEHLICHER Jean	67 rue principale	BIRLENBACH	26 647,48 €	peinture et crépis	515,13 €
13/012/R	BALL Astride	77 rue principale	CLEEBOURG	18 908,61 €	crépis	873,58 €
13/008/R	DUBOIS Maurice	6 rue des Etoiles	ALTENSTADT	10 873,77 €	crépis	703,05 €
13/024/R	SCHIMPF Alain (boucherie)	9 rue Nationale	WISSEMBOURG	28 246,12 €	crépis, peinture et grès des vosges	1 771,32 €
13/023/R	SCHIMPF Christophe	3 rue neuve	WISSEMBOURG	24 674,00 €	crépis et peinture	962,92 €
08/002/R	FETTIG Alain	11 rue des églises	SEEBACH	56 687,69 €	crépis, fenêtres, toiture et grès des vosges	2 110,44 €
13/017/R	GEY Steeve	7 rue des écoles	OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	8 299,79 €	crépis	638,60 €
13/025/R	ABERT Bernadette	1/3 rue des paysans	WISSEMBOURG	11 431,75 €	toiture	139,50 €
13/020/R	ROTT Michel	2 rue des moutons	HUNSPACH	14 802,35 €	peinture et crépis	699,47 €
13/026/R	FRISON Brigitte	6 route de Bitche	WISSEMBOURG	22 829,71 €	toiture	502,20 €
13/010/R	DOLL Christophe	24 rue de la laine	WISSEMBOURG	18 167,53 €	peinture et pierre de taille	1 151,31 €

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE SOUS-TOTAL : 12 411,14 €						
13/022/F	SCHWERM Sébastien	13 rue du château d'eau	WISSEMBOURG	10 086,86 €	peinture	275,90 €
13/023/F	PERRUT Martial	8 rue de la Paix	WISSEMBOURG	21 768,08 €	peinture	589,00 €
13/024/F	BAUM Pierre	7 rue goldhaus	WISSEMBOURG	4 001,00 €	peinture	331,70 €
13/025/F	LORRAIN Roland	6 rue des chataigniers	WISSEMBOURG	8 300,00 €	peinture	384,40 €
13/026/F	GAESTEL Benoît	2 rue des acacias	WISSEMBOURG	11 510,05 €	peinture	527,00 €
13/027/F	SCHNEIDER Jacky	2 rue des rempart	WISSEMBOURG	10 082,59 €	peinture	691,30 €
13/029/F	PFAFF Jean-Marie	2 rue Boehl	ROTT	2 361,62 €	peinture en régie	472,32 €
13/021/F	JORDAN Pierre	2 rue des vergers	ROTT	11 217,88 €	peinture	437,10 €
13/018/F	KLEIN Norbert	32 rue de la Gare	SCHLEITHAL	18 482,37 €	peinture	725,40 €
13/019/F	JACKY Marcel	4 rue des vergers	STEINSELTZ	14 864,42 €	peinture	762,60 €
13/017/F	BECKER Daniel	3 Frohnackerhof	SEEBACH	24 214,00 €	peinture	853,80 €
13/020/F	SCHELLHORN Vincent	27 rue de la paix	SEEBACH	17 342,00 €	peinture	740,90 €
13/014/F	STEINMANN Rémy	13 rue du Docteur Albert Schweitzer	HUNSPACH	2 404,47 €	peinture en régie	480,89 €
SOUS-TOTAL : 7 272,31 €						

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-0-0-

10. SUBVENTION AUX PARTICULIERS

ATTRIBUTION DE PRIMES A L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS SOLAIRES POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Par délibération en date du 03 septembre 2012, le Conseil de la Communauté de Communes maintien sa politique d'incitation à utiliser les énergies renouvelables et a décidé de maintenir une prime pour l'installation de chauffe-eau solaire individuel et de système solaire combiné (chauffage et eau chaude sanitaire solaire individuel)

L'aide de la Communauté de Communes, d'un montant forfaitaire de 200 €, est attribuée selon les critères figurant dans la délibération du 03 septembre 2012

Depuis cette délibération, un certain nombre de dossiers ont été présentés par des particuliers dont la liste est jointe en annexe. Ces particuliers remplissant les conditions définies, il est proposé d'attribuer à chacun la prime de 200 €.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

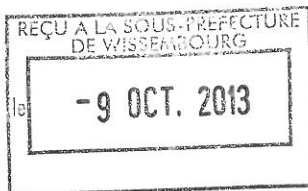
- d'attribuer une subvention forfaitaire de 200 € aux particuliers dont la liste est jointe en annexe,
- de verser cette subvention après travaux sur présentation de justificatifs ; photos après travaux, factures acquittées,

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :

V. RINGEISEN



PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES

**ATTRIBUTION DE PRIMES A L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS SOLAIRES
POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE
OU CHAUFFAGE PAR SYSTEME SOLAIRE COMBINE**

ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION FORFAITAIRE DE 200,- € LISTE DES PARTICULIERS BENEFICIAIRES

CONSEIL DU 07/10/2013

<u>Nom et prénom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Montant</u>
GESANG Etienne	3 rue du Kressenberg 67160 OBERHOFFEN LES WISSEMBOURG	200,00 €
LOEFFLER Eugène	62 rue de la Forêt 67160 SCHLEITHAL	200,00 €

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS A VERSER 400,00 €

Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

11. PARTICIPATION PISCINE DE DRACHENBRONN

Vu les statuts de la Communauté de Commune,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de fixer pour l'année 2013, le taux de participation à 50 %
- de fixer les participations comme suit :

COMMUNE	Montant	50%
Cleebourg	12 274,00 €	6 137,00 €
Climbach	8 857,00 €	4 428,50 €
Drachenbronn	16 201,00 €	8 100,50 €
Oberhoffen-Les-Wissembourg	5 644,00 €	2 822,00 €
Rott	8 109,00 €	4 054,50 €
Steinseltz	10 676,00 €	5 338,00 €
TOTAL	61 761,00 €	30 880,50 €

- d'autoriser le Président à signer les documents à intervenir.

Les crédits sont disponibles au Budget Primitif 2013 - Article 657341.



Pour extrait conforme :
 Wissembourg, le 08 octobre 2013
 Le Président :
V. RINGEISEN



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-o-o-

12. DECISION MODIFICATIVE

Vu l'acquisition pour un euro symbolique d'une parcelle de terrain par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg appartenant à la Commune de DRACHENBRONN en vue d'y faire construire un périscolaire,

Vu la valeur vénale de cette parcelle fixée par les domaines à 1.500,00 €

LE CONSEIL

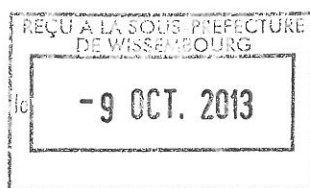
après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

De voter les crédits comme suit,

Décision modificative (DM) N° 1 :

Compte	N° de compte	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Recette d'investissement	13241/041 PERIDRA 251	Subv d'équip GFP de rattachement	0 €	1 500 €	1 500 €
Dépense d'investissement	2115/041 PERIDRA 251	Terrains bâtis	0 €	1 500 €	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013
Le Président :
V. RINGEISEN



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veysel.

-O-O-

13. REFECTION DU PONT ST REMY

Il est envisagé la réfection du pont St Rémy, datant de 1920. A ce jour, faute de moyens, ce projet n'a pas encore pu être concrétisé. Ce pont se trouve au nord de la ZAE Est, sur la frontière franco-allemande et est utilisé par les piétons et les cyclistes. Son coût de réfection est estimé à 164 439.19 € HT, selon devis réactualisé transmis par l'entreprise Schwartz Paul sise à Bitche.

Vu la mesure incitative mise en place par la REGION ALSACE, appelée plan régional pour l'activité et l'emploi, relative à la mise en chantier des projets d'investissements prioritaires en attente.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de procéder aux travaux de réfection du pont St Rémy,
- de lancer un marché à procédure adaptée qui permettra de désigner l'entreprise qui effectuera les travaux,
- de solliciter une participation allemande de la Verbandsgemeinde Bad Bergzabern,
- de solliciter les subventions auprès de la Région Alsace dans le cadre du plan de relance (30 %) et auprès du Conseil Général du Bas-Rhin (taux modulé de 27 %).



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :
V. RINGEISEN



Séance du : 07 octobre 2013

Lieu de la séance : salle communale à Altenstadt

Date de la convocation : 13 septembre 2013

Sous la présidence de : M. Victor RINGEISEN

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, STEINER Fernand, Mme. KOCHERT Stéphanie, LORENTZ Marcel, NORDMANN Henri, WERLY Georges, ESCH Georges, NUSSBAUM Jeannot, ILTIS Jean-Claude, ARNOLD Robert, Mme. PICARD Yvette, Mme. CONUECAR Brigitte, WUST Gilbert, RICHERT René, CONTAL André, SCHNEIDER Joseph, KLEIN Marcel, HAUCK André, BURGER Georges, SCHIMPF Théo, BOSSERT Jean-Claude, EYERMANN Philippe, GLIECH Christian, Mme. HABERMACHER Nicole, Mme. MATTER Isabelle, IFFRIG Bertrand, KELLER Martial, HIEBEL Gilbert et SCHWEINBERG Dominique.

Absents excusés :

M. BILLMANN Pierrot, représenté par M. WAHL Bertrand
Mme. SCHWEITZER Annie, représentée par M. GERTZ Alphonse
Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, représentée par Mme. SCHWEINBERG Nadine
M. PIQUARD Jean-Louis, représenté par M. HUCK Jean-Claude
MM. FRANCK Jean-Michel et CAN Veyssel.

-O-O-

14. GROUPEMENT DE COMMANDE : fourniture de bacs pucés de collecte d'ordures ménagères et leurs pièces détachées

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- de donner son accord sur le principe de la constitution d'un groupement de commande pour la fourniture de bacs pucés de collecte d'ordures ménagères et leurs pièces détachées. Le groupement de commande regroupe : les communautés de communes Sauer Pechelbronn – Seltz Delta de la Sauer – Plaine de la Sauer et du Seltzbach – Lauter – Pays de Wissembourg – Soultzerland – Hattgau et le SMICTOM Nord du Bas-Rhin.
- De désigner le SMICTOM Nord du Bas-Rhin comme coordonnateur du groupement,
- D'autoriser le Président à signer la convention de constitution précitée,
- De désigner le Président en tant qu'élu (membre de la CAO) pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement précité,
- De décider que chaque membre du groupement signera, avec le cocontractant retenu, le marché établi sur la base de ses besoins propres qu'il aura préalablement déterminés et communiqués au coordonnateur avant la signature de la convention constitutive du groupement et s'assurera de son exécution et de son paiement,
- D'autoriser le Président à signer le marché établi comme précisé ci-dessus et tous documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 08 octobre 2013

Le Président :
V. RINGEISEN